

ARRETE MUNICIPAL

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

VU le Code de la Route partie 1 et 2, et notamment son article R. 225 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires,

VU l'article L. 131-3 du Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

VU la demande formulée le 6 août 2026 par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE représentée par M. PLANARD Fabrice, relative à la dépose des poteaux ENEDIS, sur les routes de Malaliutaz, du Sey et Chemin des Brons.

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers de la voie publique et de permettre la bonne exécution des travaux ;

Considérant qu'il convient, à cet effet, de réglementer temporairement la circulation sur les routes de la Malaliutaz et du Sey, ainsi que sur le chemin des Brons ;

Le Maire de la commune de SEYTROUX,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera réglementée dans les deux sens sur les routes de la Malaliutaz et du Sey, ainsi que sur le chemin des Brons, en raison de travaux nécessitant un empiètement sur la chaussée.

Cette réglementation s'appliquera du **17 au 31 août 2026 inclus**, en fonction de l'avancement des travaux.

La circulation sera maintenue et régulée au moyen d'une **alternance manuelle**, assurée par le personnel affecté au chantier.

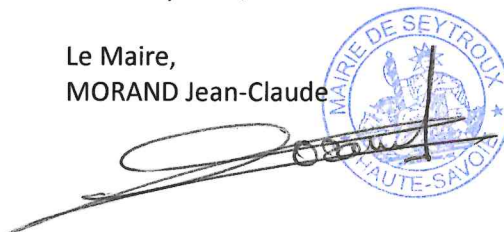
Article 2 : L'entreprise **ELECTRICITE ET TP DEGENEVE** sera chargée de la mise en place, du maintien et de l'entretien de l'ensemble de la signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la sécurité des usagers et des intervenants pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis pour information et exécution à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTRIOND,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours (SDIS) de Saint Jean d'Aulps,
- L'entreprise chargée des travaux : Entreprise ELECTRICITE ET T P DEGENEVE.

Fait à Seytroux, le 17 août 2026

Le Maire,
MORAND Jean-Claude

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE SEYTROUX' at the top and 'HAUTE-SAVOIE' at the bottom, with a central emblem. The signature appears to be 'Morand Jean-Claude'.